

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept janvier à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mme HOFFMANN Noémie,  
Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie

Mme HOFFMANN Noémie a donné pouvoir à Mr CAPT Bruno  
Mr JACQUINET Benoît a donné pouvoir à Mr ADNET Bruno  
Mme LELOUP Sylvie a donné pouvoir à Mr PERNET Gilbert

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme SONGY Catherine est désignée pour remplir cette fonction.

---

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 20 décembre 2024. Aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- Subvention au Comité des Fêtes
- Sécurisation du passage piéton près de la boulangerie
- Diverses délibérations
- Questions diverses

### LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

N°01-2025	SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE MATOUQUES POUR REMBOURSEMENT
-----------	---

---

### SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE MATOUQUES POUR REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention de 115,80 € au Comité des Fêtes pour l'achat d'une palette d'eau destinée à accompagner l'aide humanitaire pour Mayotte. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention de 115,80 € au Comité des Fêtes de Matougues

## SECURISATION DU PASSAGE PIETON DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal l'installation de deux barrières du côté de la boulangerie, afin d'empêcher les véhicules de redémarrer sur la zone réservée aux piétons. Il a également suggéré la mise en place de deux potelets de chaque côté du passage piéton, ainsi que de poteaux équipés de panneaux signalant la présence de ce passage. La mairie poursuit l'étude de plusieurs propositions à ce sujet.

### PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, un travail de modification du zonage actuel doit être réalisé sur notre commune. Suite à la réunion sur le PLUi organisée par l'Agglomération le vendredi 17, Madame Noémie ROUILLARD, en charge de l'élaboration du PLUi, est intervenue lors du Conseil Municipal pour échanger sur le zonage de notre commune.

### Modification du zonage

#### Tissu urbain

- **Zone des Champs Chevaliers** : Placement des quotas d'extension éco à hauteur de 0,78 ha.
- Le reste de la zone **Ux** à mettre en **Ap**.
- **Parcelles 11 et 10** : Actuellement en **N**, à mettre en **A**.
- Recensement des maisons d'habitation en **A**.
- **Parcelle 11** : Actuellement en **1AU**, à mettre en **A**.
- **Parcelle 249** : Actuellement en **A**, à mettre en **Ap**.
- Suppression de l'**ER** sur la **parcelle 795**.
- **ER le long de la RD** : À maintenir.
- Site en **OAP** : Validé.
- **UHI** et **UDI** deviendront de la trame jardin.
- **UH** deviendra **U2**.
- **UD** deviendra **U1**.
- **ER Rue du Moulin** et **Grande Rue** : À supprimer.
- **Chemin parallèle à la Rue de Haut** : **ER** à conserver.
- **Rue de Haut** : **ER** à supprimer.
- **ER à l'angle de la Grande Rue** : À conserver.
- **ER parcelle 26** : À maintenir en zone **A**.
- **UXa** : À passer en **U4** (activité manutentionnaire).
- **UEP** : Deviendra **U3** (équipement sportif et loisir).
- **ER sur parcelle 15** et **parcelle 1020** : À supprimer.
- Recensement des maisons d'habitation en zone **A** dans le secteur **Ah**.
- Maintien des secteurs **Aex** et **Ae**.
- **UXa** deviendra **U3** (vocation artisanale).

#### Tissu communal

- **Ux** deviendra **U4**.
- **1Aux** : Une partie deviendra **2AU4**, l'autre partie redevient **A**.

#### Précision

Aucune modification du PLUi ne sera effectuée avant septembre 2026.

#### Questions diverses

Le Conseil Municipal maintient sa décision de mettre à disposition le tableau de Monsieur IROLLA, précédemment exposé dans notre salle des fêtes, au musée de Châlons-en-Champagne. Cette démarche permettra de le présenter dans le cadre de la sortie de collection dédiée à Monsieur IROLLA. Le tableau restera consultable et accessible à tous sur rendez-vous auprès du musée. Nous continuons à réfléchir à d'autres solutions.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h40.**

Le secrétaire de séance

Le Maire

